



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

UN LABEL EN MOUVEMENT



— CAMPAGNE D'ADHÉSION —
AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le label Villes et Villages Fleuris reste attaché au symbole de la fleur mais son champ d'action est aujourd'hui beaucoup plus large. Il récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Le label garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent.

Son attribution s'effectue sur la base d'une série de critères définis par le CNVVF. Des jurys habilités sont amenés à examiner les éléments suivants :

- La motivation de la commune pour l'obtention du label.
- La démarche globale de valorisation par le végétal et le fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobillier, voirie, façades, enseignes, propreté...).
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

édito

Premier label qui distingue les communes dans l'esprit des personnes interrogées à l'occasion d'un récent sondage, reconnu et apprécié, le label Villes et Villages Fleuris est aujourd'hui une vraie marque de qualité de vie et d'attractivité des territoires. Il est devenu une référence et un outil au service des élus et de leurs équipes techniques dans plus de 4 000 communes qui s'engagent avec conviction, souvent avec passion, dans cette démarche.

Fleurissement, développement de la palette végétale et mise en valeur paysagère participent fortement à la qualité du cadre de vie dans nos communes et répondent à une large attente de la population. De plus de nombreux emplois en découlent tant pour les entreprises et les professionnels de l'horticulture que pour diverses activités commerciales, notamment celles relevant du secteur du tourisme. Une telle réussite ne serait pas possible sans la participation active de multiples partenaires.

S'il appartient au CNVVF de veiller à la qualité du label qui reste sélectif (plus de 11 000 communes présentent par an leur candidature), rien ne se ferait sans le concours et le soutien d'un solide réseau départemental et régional réunissant élus, techniciens, professionnels du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement ainsi que l'interprofession des métiers de l'horticulture et du paysage. Il s'agit clairement d'une œuvre collective d'intérêt général qui, depuis plus de 50 ans, n'a cessé de prouver son utilité.

Je souhaite tout naturellement aux villes et villages fleuris de poursuivre sur la voie d'un développement dynamique... et durable.

Sylvia Pinel
Ministre de l'Artisanat,
du Commerce et du Tourisme



Villes et Villages Fleuris, plus de 50 ans de passion partagée !

Créé en 1959 par le ministère en charge du tourisme, le concours des Villes et Villages Fleuris trouve ses origines dans les préoccupations hygiénistes des promoteurs du tourisme au XIX^e siècle. Rapidement associé à la qualité du cadre de vie, le concours rencontre un vif succès auprès des collectivités qui adhèrent en nombre à la démarche.

« Gares fleuries » et « villages coquets »

La « culture de la Fleur » dans la sphère publique doit son succès au développement des sociétés d'horticulture au XX^e siècle qui valorisent les qualités sanitaires et hygiéniques de la plante. Cette époque correspond aux premiers déplacements de touristes français et européens. Les visiteurs traversent le territoire pour se rendre sur leurs lieux de villégiature en utilisant le plus souvent les transports ferroviaires. Un réseau qui n'a pas été conçu à l'origine pour les déplacements touristiques et qui n'offre donc que très rarement les agréments attendus par une clientèle touristique naissante. C'est dans ce contexte que le Touring Club de France institue un concours pour encourager les chefs de gares et les hôteliers à fleurir leurs lieux d'accueil et à soigner la propreté de ces lieux. Fort du succès de cette opération, le Touring Club de France étend la démarche aux communes et organise dès les années 1920 le concours des « Villages Coquets » qui sera interrompu en 1939.

Naissance de la campagne « Fleurir la France »

Un circuit de « Routes Fleuries » est mis en place par le Touring Club au début des années 1950 en collaboration avec le journal horticole Rustica et l'Association des horticulteurs. Fort de ce succès et de l'engouement de l'Hexagone pour cette campagne de fleurissement, Robert Buron, ministre des Transports, des Travaux Publics et du Tourisme met en œuvre le concours national des Villes et Villages Fleuris qui voit le jour en 1959.

Dès la première année, 600 communes s'inscrivent au concours. Pour satisfaire le nombre croissant de communes souhaitant participer, les inscriptions sont très rapidement confiées aux préfetures qui établissent un palmarès départemental. Une première présélection, affinée par le délégué régional au Tourisme sert de base pour l'attribution du label par le ministère.

Le développement d'un réseau d'acteurs locaux

En 1988, dans le contexte de la décentralisation et presque trente ans après sa création, l'organisation locale du concours est confiée aux Conseils Généraux qui recueillent les inscriptions et aux Conseils Régionaux qui ont à partir de ce moment la charge d'attribuer les trois premiers niveaux du label. Le slogan « Fleurir, c'est accueillir » apparaît alors pour mobiliser ce réseau autour d'un objectif réaffirmé d'accueil touristique. Alors que le concours est à l'origine piloté directement par les services de l'État, la coordination nationale est assurée depuis 1972 par le Comité National pour le Fleurissement de la France, association loi 1901, rebaptisée Conseil National des Villes et Villages Fleuris lors d'une réforme statutaire en 2001.



Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Association loi 1901, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNWF) est chargé d'organiser et de promouvoir le label Villes et Villages Fleuris. Son Conseil d'Administration est composé de représentants du secteur public (ministères, collectivités locales, organismes publics) et de représentants des secteurs professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage. Une équipe de quatre personnes en assure le fonctionnement. Son budget est assuré par le ministère en charge du Tourisme, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, par l'intermédiaire de FRANCE AGRIMER, l'interprofession horticole VAL'HOR, certains partenaires et les adhérents de l'association.

Le CNWF constitue le cadre général de l'organisation et est le seul garant du label. Il initie les réflexions autour de l'évolution du label.

Ses missions

- Être garant du label et de son organisation.
- Assurer son développement.
- Organiser le label national, l'attribution et le contrôle du dernier niveau du label Villes et Villages Fleuris (4 Fleurs).
- Accompagner les communes.
- Animer et coordonner le réseau des organismes en charge du label dans les régions et les départements.
- Harmonisation et former les jurys.
- Promouvoir le label.

Aujourd'hui, un label au service de la qualité de vie et de l'attractivité des communes

Au-delà de son caractère de récompense officielle, le label, très sélectif, garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente.

Dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique, résidentielle et économique. Cette valeur ajoutée constitue un élément fort qui motive les élus à participer au processus de labellisation.

Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

Premier label des communes françaises

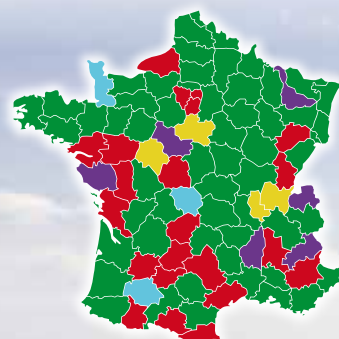
Organisé et coordonné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, le label se déploie localement grâce à la participation très active d'un réseau départemental et régional. Son implication auprès des 11 000 communes participantes se traduit par des actions variées qui correspondent aux compétences et aux enjeux territoriaux des structures en charge du label.

Une expertise locale au service des communes

Une très nette majorité des structures locales en charge du label se regroupent sous la compétence du tourisme. Il s'agit essentiellement des comités régionaux du tourisme dans 85% des régions et des comités départementaux du tourisme ou fédérations départementales des offices de tourisme dans 60% des départements. Les autres structures se répartissent entre une compétence horticole (société locale d'horticulture, association régionale de fleurissement, comité départemental de fleurissement), ou des compétences dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement et du paysage avec le soutien des CAUE. À noter que dans 26 départements, le Conseil Général a conservé la gestion de l'organisation au sein de ses services alors que les régions ont toutes délégué le dossier à des institutions satellites.

Les missions du réseau

Chargés en premier lieu de recueillir les inscriptions et d'effectuer une présélection des communes candidates pour l'attribution de la première fleur, **les départements, de par leur proximité avec les communes, mettent très souvent en place des actions d'accompagnement, de sensibilisation et de formation des élus et des techniciens municipaux.** Les régions quant à elles sont chargées principalement de l'attribution de la première, deuxième et troisième fleur. Elles s'occupent par ailleurs de coordonner et d'animer le processus de labellisation entre l'échelon départemental et l'échelon régional et mettent en place des actions de formation des membres des jurys. Chacune des deux entités se charge de promouvoir les communes labellisées de leur territoire.



Le réseau départemental du CNVVF



4 031 communes labellisées de 1 à 4 fleurs en 2011, soit 11 % des communes françaises.

10 849 communes candidates et labellisées en 2011, soit 1/3 des communes françaises.

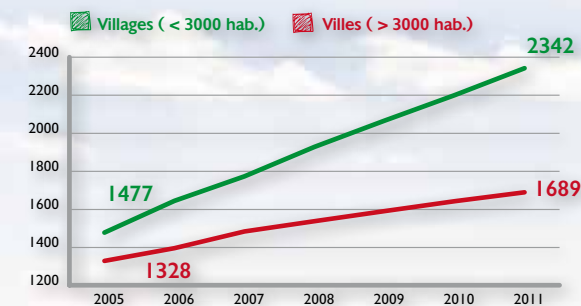
Un label sélectif

Le nombre de communes qui concourent au label des Villes et Villages Fleuris auprès des départements est passé de 11 218 en 2005 à 10 849 en 2011.

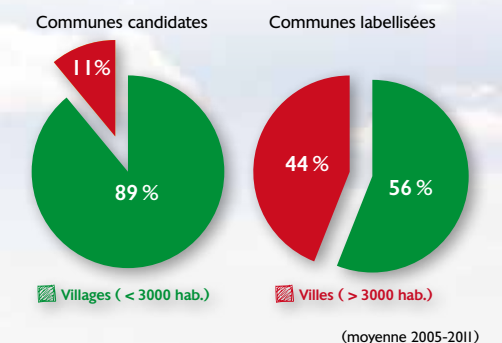
Cette baisse du nombre de communes candidates au label est principalement liée aux orientations prises par l'ensemble des acteurs de la labellisation (CNVVF, régions et départements) qui privilégient depuis quelques années une qualification de la démarche plutôt qu'un nombre de communes inscrites. **Un travail s'opère ainsi progressivement au sein du CNVVF et de son réseau régional et départemental pour améliorer la qualité des communes labellisées à travers des actions d'accompagnement des municipalités vers le label ou de progression au sein du label.**

Cette stratégie porte ses fruits puisque le nombre de communes labellisées a progressé de 44% entre 2005 et 2011, passant de 2 805 communes labellisées de 1 à 4 Fleurs à 4 031, soit 11 % des communes françaises. Le label intéresse toutes les communes, quelles que soient leurs tailles et leurs catégories de population. Il est intéressant d'observer que la part des communes candidates de moins de 3 000 habitants est de 89%, ce qui correspond globalement à celle des villages en France (91%). Au niveau des communes labellisées, un équilibre s'opère entre les villages et les villes même si la part des villages reste prépondérante, surtout au niveau de la 1^{re} et de la 2^e Fleur.

Évolution du nombre de villes et de villages labellisés



Part des villages et des villes candidats et labellisés

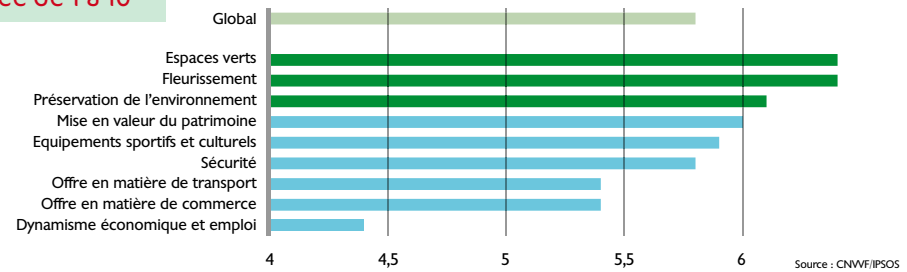


Un label porteur de valeurs

Une meilleure qualité de vie dans les Villes et Villages Fleuris

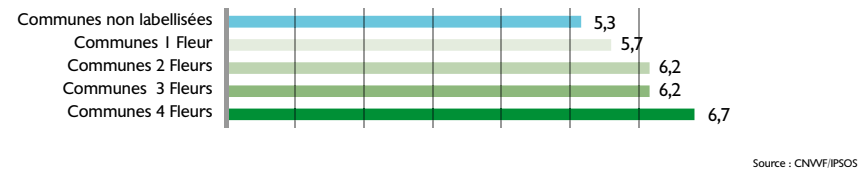
6,7/10, c'est la note donnée par les Français sur la qualité de vie des communes labellisées 4 Fleurs, selon une étude réalisée par Ipsos en 2011. Cette note est de 5,3/10 pour les communes non labellisées. Ces résultats recouvrent des disparités entre les différents éléments qui participent à la qualité de vie. **Les domaines liés à l'aménagement végétal des communes améliorent sensiblement cette note.** Les espaces verts, les parcs, les jardins et le fleurissement obtiennent 6,4/10.

La qualité de vie notée de 1 à 10

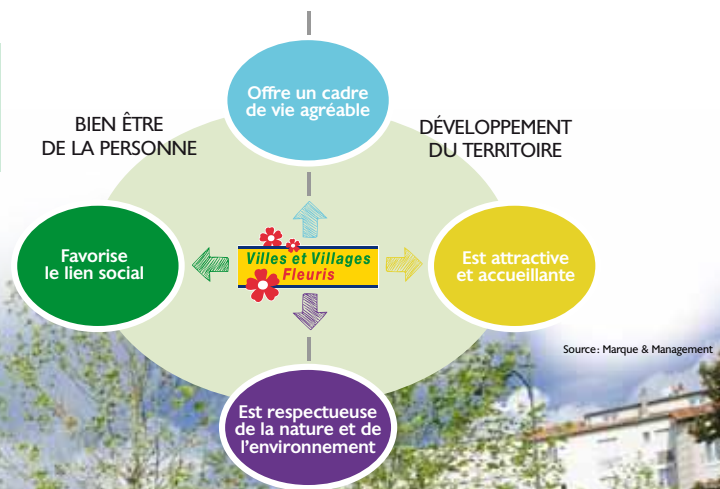


La qualité de vie selon le niveau de labellisation notée de 0 à 10

Le niveau de qualité de vie perçu croît avec le nombre de fleurs qui récompense la commune, de 5,7/10 pour les communes « 1 fleur » à 6,7/10 pour les communes « 4 fleurs ».



Les bénéfices d'une Ville Fleurie ou d'un Village Fleuri pour ses habitants et ses visiteurs



Un label qui renforce l'image et l'attractivité des communes

Un label très connu

L'étude Ipsos réalisée en 2011 a permis de mesurer la notoriété du label Villes et Villages Fleuris auprès des Français. **67% des personnes interrogées citent spontanément en n°1 le label Villes et Villages Fleuris.** En réponse assistée (présentation du visuel des labels), la notoriété atteint un niveau exceptionnel, **99% des sondés reconnaissent le panneau Ville Fleurie ou Village Fleuri.**

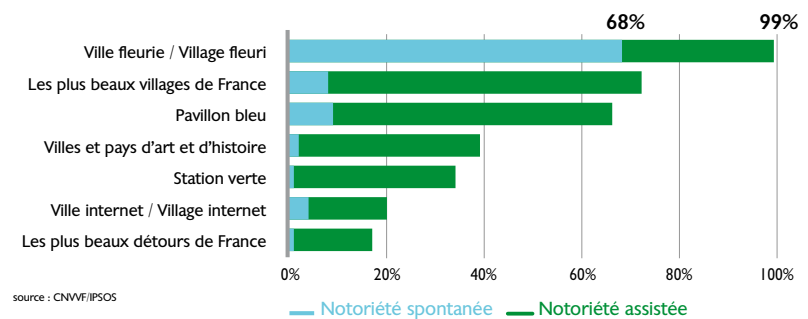
Un label dont les impacts sont reconnus et appréciés par la population

Si le label induit spontanément l'embellissement des communes, il atteste également du respect de l'environnement et de l'attractivité touristique. **71% des Français estiment que le label a un impact sur l'image du maire et de l'équipe municipale.**

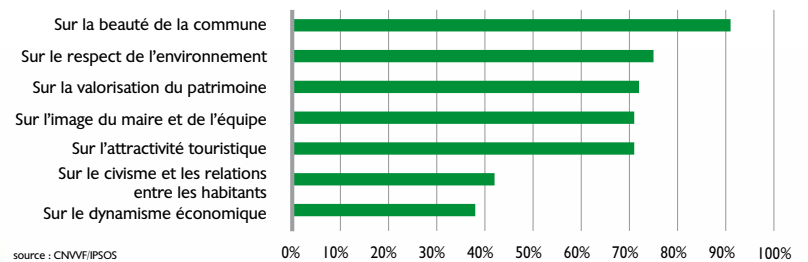
Un label plébiscité par les habitants

Lorsque l'on interroge les habitants des communes non labellisées, 93% d'entre eux sont favorables à ce que leur commune rentre dans la démarche de labellisation. Les attentes de la population vis-à-vis du label et de ce qu'il peut apporter sont claires. **C'est sur un tel constat aussi prometteur que le CNVWF et son réseau s'appuient pour mesurer tout le potentiel de développement du label dans les années à venir.**

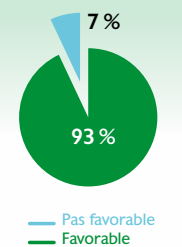
La notoriété du label Villes et Villages Fleuris



Impact du label



Seriez-vous favorable à ce que votre commune entreprenne une démarche pour devenir une Ville ou un Village Fleuri ?



Les ambitions du CNVVF et de son réseau

À l'issue des études qu'il a réalisées entre 2009 et 2011 avec le soutien des sociétés Marque & Management et Ipsos, le CNVVF a défini la stratégie de développement du label en 6 points.

➔ 1. Affirmer le positionnement du CNVVF et de son réseau

<p>Notre vision</p> <p>Le fleurissement, le végétal et le paysage sont les meilleurs leviers pour développer la qualité de vie et l'attractivité des communes. Le label est la concrétisation, la preuve de cet engagement.</p>	<p>Notre mission</p> <p>La mission du CNVVF et de son réseau est de contribuer au développement du fleurissement et du végétal dans les villes et villages de France.</p>	<p>Nos engagements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transparence: labelliser objectivement et en mesurer les impacts. • Expertise: aider les communes à améliorer leur qualité de vie. • Efficacité: améliorer en permanence la labellisation et sa promotion.
--	--	---

➔ 2. Renforcer les outils d'évaluation

Le CNVVF a engagé depuis 2009 un travail pour harmoniser l'organisation du label et les modes d'évaluation afin que tous les jurys puissent respecter le même processus de labellisation. Un nouvel outil d'évaluation sera opérationnel à partir de 2013.

<p>Un outil</p> <p>Fournir aux membres des jurys un outil objectif pour évaluer les stratégies de valorisation des communes et la pertinence de leurs aménagements.</p>	<p>Des arguments</p> <p>Apporter aux communes des arguments constructifs pour faire évoluer leur stratégie et la qualité de leurs réalisations.</p>	<p>Un référentiel</p> <p>Proposer aux communes un référentiel pour les aider à formaliser leur projet de valorisation et s'autoévaluer.</p>
--	--	--

Sur la base de cet outil, le CNVVF lancera à partir de 2013 une importante campagne de formation des membres des jurys départementaux et régionaux.

➔ 3. Déployer une gamme de services au réseau et aux communes

L'analyse approfondie des besoins exprimés par les communes a permis de les hiérarchiser et d'établir un catalogue de services que le CNVVF et son réseau seraient en mesure de déployer progressivement dans le cadre de la stratégie de développement du label.

Typologie des services à déployer :

Services liés à la labellisation	Services liés à l'accompagnement	Services liés à la communication
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

➔ 4. Développer la communication

Les impacts du label vont bien au-delà de la logique initiale du concours. Il devient donc nécessaire d'exprimer tout son potentiel et sa valeur ajoutée auprès des habitants et des touristes en positionnant clairement le label Villes et Villages Fleuris sur son bénéfice majeur qui est la qualité de vie. Il s'agit donc de rendre plus présente, plus évidente la démarche de labellisation auprès du grand public.

Développer la communication, c'est de la part de tous les acteurs :

S'approprier le label, non plus uniquement comme une récompense, mais comme un levier d'action.	Utiliser le label comme un outil au service de la valorisation des communes.	S'appuyer sur le label et ses bénéfices pour y associer habitants, visiteurs et investisseurs.
---	--	--

Le CNVVF travaille actuellement à la modernisation graphique de ses outils de communication qui incluent les panneaux et le logo et envisage de déployer une campagne d'affichage qui valorisera les bénéfices du label pour le public.

➔ 5. Préciser le rôle des communes

Le développement et la valorisation du label s'appuient sur un ensemble d'acteurs. Les communes labellisées ont un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer l'image du label.

🌀 Utiliser le label pour améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs

- Construire une stratégie de valorisation du territoire communal en s'appuyant sur le label.
- Associer les différents services et acteurs autour d'un projet spécifique et partagé.
- Utiliser la visite du jury et son rapport comme une évaluation de sa stratégie.

🌀 Déployer la communication

- Exploiter la notoriété du label et son image pour valoriser la commune.
- Communiquer sur les valeurs et les bénéfices du label.
- Mettre en avant le panneau dans la commune, les parcs et les espaces verts.
- Utiliser le logo sur les différents supports de communication, notamment internet.
- Mettre en place des actions presse.

🌀 Innover pour progresser

- S'appuyer sur l'identité de la commune pour construire un projet personnalisé.
- Expérimenter et remettre en question ses pratiques.
- Faire connaître le fruit de ses expériences.
- S'impliquer dans le réseau des Villes et Villages Fleuris.



➔ 6. Développer le financement de la labellisation

Les ambitions que se fixent aujourd'hui le CNVVF et son réseau répondent à une stratégie de développement qui nécessite la mise en place d'un système de ressources complémentaires.

Si l'État tient à maintenir cette institution dans le cadre de ses missions d'intérêt général en maintenant la gratuité de la labellisation, il souhaite diversifier les ressources du CNVVF pour assurer sa pérennité et son développement en proposant de nouveaux services aux communes.

Maintenir la mission d'intérêt général et la gratuité de la labellisation.	Utiliser le label comme un outil au service du développement économique des territoires.	Développer des produits et services pour renforcer le budget alloué au label.
--	--	---

Offrir des services aux communes labellisées et adhérentes

Pour répondre aux attentes exprimées par les communes interrogées en 2010 et pour assoir la stratégie de développement du label, le CNVVF souhaite proposer une offre globale de services aux communes. L'analyse des besoins réalisée sur la base des études effectuées au cours des dernières années auprès des acteurs impliqués dans la démarche (communes, intercommunalités, départements et régions) et du grand public, a permis de définir une typologie de services que le CNVVF souhaite mettre en œuvre à partir de 2013.

LA LABELLISATION	COMMUNES LABELLISÉES	COMMUNES LABELLISÉES ET ADHÉRENTES	MISE EN ŒUVRE
Visites du jury Un nouvel outil d'évaluation opérationnel et objectif. Un regard extérieur professionnel et impartial.	✓	✓	2013
Rapport de visite Envoi d'un compte rendu détaillé du jury sur la base de la grille d'évaluation et transmission des orientations proposées par le jury.	✓	✓	Projet
Accès au référentiel Un référentiel libre d'utilisation pour structurer et formaliser sa démarche de labellisation.	✓	✓	2013
Plateforme de candidature en ligne Un outil internet pour gérer sa candidature et saisir les informations utiles au jury.	✓	✓	Projet

L'ACCOMPAGNEMENT	COMMUNES LABELLISÉES	COMMUNES LABELLISÉES ET ADHÉRENTES	MISE EN ŒUVRE
Livret pédagogique pour les élus Conseils stratégiques pour valoriser le territoire et pour formaliser la démarche de labellisation.	-	✓	2013
Livret pédagogique pour les techniciens Présentation détaillée du label et de conseils pratiques pour son obtention et la progression vers les niveaux supérieurs.	-	✓	2014
Application internet pour accompagner les communes dans le label • Tableau de bord • Historique de la labellisation • Mise à disposition des rapports • Accès à des sources statistiques pour se positionner • Ressources documentaires	-	✓	2013 à 2015
Modèles de discours	-	✓	2014
Modèles de lettres d'information pour mobiliser la population	-	✓	2014
Tarif préférentiel pour les événements (assises, rencontres...)	-	✓	2014

LA COMMUNICATION	COMMUNES LABELLISÉES	COMMUNES LABELLISÉES ET ADHÉRENTES	MISE EN ŒUVRE
Référencement de la commune labellisée sur le site internet du CNVVF Le site internet du CNVVF fait la promotion du label et référence toutes les communes labellisées.	✓	✓	2013
Accès personnalisé pour promouvoir la commune Page dédiée à la commune sur le site des Villes et Villages Fleuris pour valoriser son territoire à travers un outil cartographique, un diaporama et une présentation synthétique des sites à y découvrir.	-	✓	2013
Agenda des événements de la commune Possibilité pour la commune de promouvoir ses événements à partir d'un agenda consultable à partir de la page d'accueil du site des Villes et Villages Fleuris.	-	✓	2013
Utilisation du panneau et du logo Libre utilisation pour l'ensemble des communes labellisées du panneau et du logo dans le cadre de la promotion du label.	✓	✓	2013
Campagne d'affichage Mise à disposition des éléments graphiques pour réaliser une campagne d'affichage adaptée à la commune.	-	✓	2013
Relation presse des lauréats Réalisée dans le cadre de la diffusion du palmarès annuel.	✓	✓	2013
Mise à disposition d'un kit de relation presse Communiqué de presse pré-formaté et guide de communication presse.	-	✓	2014
Application mobile	-	✓	Projet

LA GOUVERNANCE	COMMUNES LABELLISÉES	COMMUNES LABELLISÉES ET ADHÉRENTES	MISE EN ŒUVRE
Assemblée générale Participation aux assemblées générales du CNVVF et possibilité de se présenter à l'élection des membres du conseil d'administration.	-	✓	2013
Rapport d'activité du CNVVF	-	✓	2013

✓ Services proposés - Services non proposés

Le produit des adhésions recueillies auprès des communes sera dédié à la fois au développement de nouveaux services et à l'accompagnement du réseau départemental et régional pour développer la performance du label.



Pourquoi être ville fleurie ou village fleuri ?

● Pour améliorer la qualité de vie

La qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans la démarche de labellisation Villes et Villages Fleuris. Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire ou naturelle. Le label est progressivement devenu un baromètre de la qualité de vie des communes.

● Pour améliorer l'image et l'accueil

Le label Villes et Villages Fleuris constitue un outil au service de l'accueil en mettant l'accent sur le soin que les communes sont amenées à porter à leur image, dans le respect de leur identité. Améliorer l'image véhiculée par la commune consiste à faire évoluer les regards du public sur le territoire, que celui-ci soit résident ou visiteur. Le label qui porte une attention toute particulière au respect du contexte et à l'identité des collectivités est un outil fiable sur lequel peuvent s'appuyer les communes pour améliorer leur image.

● Pour développer l'économie locale

Né d'un objectif d'attractivité touristique, le label Villes et Villages Fleuris a dès ses origines été conçu pour favoriser le développement économique des territoires. La capacité des communes à faire venir ou à retenir les hommes et les entreprises apparaît comme un enjeu prioritaire. La qualité du cadre de vie et de l'environnement représente des ressources essentielles pour construire un projet de développement économique d'un territoire. Le label est un outil de valorisation qui peut être utilisé auprès de différentes cibles, des touristes, de futurs administrés, de nouvelles entreprises ou de commerçants.

● Pour favoriser la cohésion sociale

Bien que l'enjeu social soit apparu plus tardivement dans les critères du label Villes et Villages Fleuris, il représente aujourd'hui un élément essentiel d'appréciation et constitue un indicateur à privilégier dans la démarche de valorisation paysagère. Il s'agit ici principalement de développer sa capacité à mobiliser et à fédérer les énergies de professionnels et de bénévoles autour d'un projet commun d'amélioration de la qualité de vie. Le label est ainsi souvent utilisé par les municipalités comme une démarche « projet » et offre une opportunité pour motiver acteurs et habitants à atteindre un objectif de valorisation partagé.

● Pour agir en faveur de l'écologie

Enfin, depuis quelques années, le label Villes et Villages Fleuris devient un référentiel qui permet aux collectivités de mettre en œuvre et de mesurer leur stratégie en faveur de l'écologie. Ce terme considère le milieu urbanisé comme un écosystème qui vise une cohabitation harmonieuse entre l'homme et son environnement. Dans le cadre d'une démarche de labellisation, la commune est amenée à s'interroger sur sa stratégie de lutte contre le changement climatique, sur sa politique de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources, ainsi que sur sa capacité à adopter des modes de consommation, de gestion et de production responsables.



www.villes-et-villages-fleuris.com

Un nouveau site internet pour les Villes et Villages Fleuris

Un portail grand public qui valorise les communes labellisées :

- Les avantages de la commune labellisée
- Un agenda des événements
- Les sites à y découvrir
- Un diaporama
- Le savoir-faire du jardinier
- Une géo-localisation

Un accès réservé aux communes labellisées pour être accompagné dans leur démarche de labellisation et pour valoriser leur territoire.



CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Association loi 1901
Ministère de l'Économie et des Finances
Bâtiment Condorcet / Télédock 311 / 6, rue Louise Weiss
75 703 PARIS CEDEX 13
Tel: 01 44 97 06 41 / message@cnwvf.fr

www.villes-et-villages-fleuris.com